

Information relative au Care Management (programme de réadaptation)

Version 2016-08

Dans le présent document, en votre qualité de personne assurée, vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant le programme de réadaptation d'elipsLife, du Care Management, en cas de maladie collective indemnité journalière (LCA) et accident (LAA).

Qui est l'assureur?	<p>L'assureur est la société Elips Assurances SA dont le siège principal est à Triesen. La gestion administrative de l'assurance est effectuée par le bureau de Zurich:</p> <p>Votre interlocuteur en cas de prestations et pour le Care Management est:</p> <p>elipsLife Claims Management Thurgauerstrasse 54, 8050 Zürich T +41 44 215 45 40, F +41 44 215 45 41 claims.ch@elipslife.com</p>
Qu'est-ce que le Case Management?	<p>Il s'agit du suivi précoce et professionnel, par un Case Manager fiable, des collaborateurs en arrêt pour cause de maladie ou d'accident, dans l'objectif d'accompagner durablement la personne malade ou accidentée dans son retour dans la vie active ou de lui définir un nouvel avenir.</p>
Qui sont les Case Managers?	<p>Les Case Managers sont des spécialistes jouissant d'une grande expérience dans les domaines médicaux, sociaux et en matière d'intégration dans le monde du travail. Ils assurent le suivi des collaborateurs en arrêt de travail pour cause de maladie ou d'accident et les assistent et les conseillent dans toutes les situations de la vie quotidienne.</p>
Quelle est la marche à suivre?	<p>Après concertation avec le service du personnel, le Case Manager contacte le collaborateur considéré afin de discuter de sa situation et de lui proposer de l'aide si nécessaire.</p> <p>Après l'entretien, nous communiquons à l'employeur, en concertation avec vous, les différentes démarches prévues (p. ex. visite chez le médecin, durée approximative de l'incapacité de travail, vision de l'avenir de la personne malade ou accidenté).</p>
Les données me concernant sont-elles traitées en toute confidentialité?	<p>Les informations personnelles que vous confiez au Case Manager sont traitées en toute confidentialité conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la protection des données et ne sont transmises à des tiers qu'avec votre accord. En outre, les informations ne peuvent être récoltées que si vous avez donné procuration écrite en ce sens.</p>
Combien coûte le Case Management?	<p>Ce service d'elipsLife est gratuit pour vous.</p>